BARCILLONNETTE
Un peu perchée, un peu cachée

PROCES VERBAL

LA MAIRIE :
53 Rue de la Mairie
05110 BARCILLONNETTE
04.92.54.25.80
mairie.barci05@gmail.com
https://www.barcillonnette.fr/

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 septembre 2026

Conseillers présents : Bruno Hémery, Thibaud Gury, Rémina Salerno, Aurélie Ollier, Lola Luciano, Roxane Delle-Vedove, Hugues Pham-Phu, Valérie Lombard, François Cruz. Maïla Encognère.
Conseillers absents excusés : Patrice Joly
Conseillers absents non excusés :

Secrétaire de séance : La Maire propose la désignation François Cruz comme secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

THEMATIQUES

CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du PV de la séance du 07 août 2026

Le PV est approuvé à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

- Délibération 2026-09-01 : Création de poste – rédacteur catégorie B1

La Loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 vise à revaloriser la profession de secrétaire de mairie. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, ces postes relèvent au minimum de la catégorie B (cadre d'emplois des rédacteurs) à compter du 1er janvier 2028.
Dans le cadre du renouvellement de contrat de Tania qui arrivait à échéance le 28 août dernier, il lui a été proposé que son contrat se mette en conformité avec cette loi. Etant actuellement catégorie C3 (adjoint administratif principal de 1ère classe), il est nécessaire de créer un nouveau poste afin qu'elle soit en catégorie B1 (rédacteur).

La question se pose lors des débats de savoir quelle sera la durée du nouveau contrat et de la légitimité de passer au poste de rédacteur dans une nouvelle catégorie sans passer de concours en terme de niveau de formation et d'ancienneté au poste de secrétaire pour la commune. La question de l'impact sur son salaire est également soulevée. Madame la Maire indique que cette revalorisation est honorifique et de toute façon réglementaire elle doit intervenir au plus tard le 01 Janvier 2028. L'impact sur le salaire est modique de l'ordre de 20 euros mensuel brut. Cette revalorisation permet de répondre à une demande d'augmentation de la salariée qui ne peut être soutenue financièrement par la commune. Tania est demandeuse de suivre de nouvelles formations afin que ses compétences correspondent davantage à son poste de travail et à cette

revalorisation. Le recrutement d'une secrétaire de mairie compétente est aujourd'hui très complexe et Madame la Maire soutien qu'il est important pour la commune de conserver la secrétaire à son poste. Les conseillers municipaux se montrent d'accord avec cette dernière observation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FONCIER

- Délibération 2026-09-02 Chemin Pré Roustagnit - Acquisition Faure

Mme la Maire indique que la commune cherche à obtenir les parcelles communales pour lier la route publique au domaine de la commune. Il y a cinq propriétaires : Farrault, Varaldi, Faure, Évêque et Gervais. Tous ont donné leur accord sauf Madame Faure. Pour certains propriétaires, il y a des échanges, pour d'autres, la commune achète. Le notaire a défini le prix de vente à 4500 euros par hectare, ce qui fait des tous petits montants car les parcelles ne font que quelques mètres carrés. Rémina indique que les ventes ne sont pas faites et que les prises de rendez-vous avec le notaire sont en cours. Tout le conseil municipal est d'accord pour ce rachat et ces échanges en faveur de la commune. Pour Gervais, Varaldi et Faure, les actes seront signés en septembre et pour les autres, en octobre.

- Délibération 2026-09-03 Déclaration d'alignement et cession de parcelle

Madame la Maire présente un devis du géomètre pour que l'alignement soit réalisé. Afin de mettre en œuvre la décision du précédent conseil. Rémina indique qu'il faudra ensuite définir qui paye le géomètre. Rémina dit qu'il faut un géomètre pour que ça apparaisse sur le cadastre et qu'il procède à l'alignement. Le devis est de 306,5 euros HT.

AFFAIRES GENERALES

- Délibération 2026-09-04 Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Dans le cadre de la réforme de la facturation électronique du 1er septembre 2026 l'ONF propose aux communes de prendre en charge la facturation de la vente de bois gratuitement. Barcillonnette n'est actuellement pas concernée, elle ne vend pas de bois sur ses coupes proposées à l'affouage mais pourrait le faire à l'avenir, ce service pourrait permettre d'en faciliter la gestion administrative.

Roxane explique que le système de facturation a changé depuis septembre 2026. L'ONF propose d'établir des factures pour la commune si elle vend du bois. Roxane explique que pour adhérer à ce service, il faut délibérer avant la fin du mois de septembre. C'est gratuit et l'ONF s'occupe de l'ensemble de la charge administrative. Roxane dit qu'on peut se retirer du système à tout moment.
La proposition est votée à l'unanimité.

- Délibération 2026-09-05 Adhésion au service de Délégué à la protection des données mutualisé du CDG05

Les communes ont pour obligation de désigner un délégué à la protection des donées en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.
Coût : 300 euros/jour
Pour répondre à cette obligation de moyens, la collectivité s'engage à faire intervenir le DPO mutualisé du CDG05 1,5 jour pour la première phase, 1 jour pour la deuxième et 1 jour pour la troisième phase

Le coût est de 300 euros par jour. Il est prévu dans la convention proposée un accompagnement de trois jours et demi. C'est un organisme qui regarde si les données sont protégées, si les mails sont bien traités, le RGPD... Madame la Maire explique que si ce n'est pas le CDG qui nous accompagne, la commune sera dans l'obligation de trouver un prestataire privé qui sera plus cher. Si la commune adhère, ce ne sera plus Thibaud le référent à la protection des données mais le CDG.
La proposition est votée à l'unanimité.

FINANCES

- Délibération 2026-09-06 Subvention à la création d'une délégation départementale AFM – Téléthon auprès des malades et leur famille

Le demandeur ne propose pas de montant de subvention. Rémina indique qu'il reste 1150 euros de subvention dans le budget. Rémina propose de subventionner pour 100 euros. Bruno dit qu'il n'est pas favorable.

La demande de subvention est adoptée par six conseillers.

- Délibération 2026-09-07 Appel à cotisation de soutien à la structure CERPAM 2026

Le CERPAM soutient l'animation territoriale et accompagne les communes dans leurs relations avec les bergers, les éleveurs sur des questions de pastoralisme. D'après Hugues, ce soutien ne présente aucun intérêt si aucun diagnostic n'est réalisé. Roxane indique justement qu'une réflexion est à prévoir sur le pastoralisme et que le soutien à cette association a un intérêt pour la commune.
La proposition est votée à l'unanimité.

- Délibération 2026-09-08 Demande de subvention du relais petite enfance la Baroulade – ADMR

Madame la Maire informe au conseil municipal de la demande de subvention du relais petite enfance la Baroulade géré par l'ADMR de GAP. La Baroulade existe depuis 5 ans. C'est un nouveau RAM (Relais Assistantes Maternelles) agréé par la CAF, financé par celle-ci, par le département des Hautes-Alpes et par les communes. Il est demandé à la commune une subvention de 120 €. Valérie, Bruno, François et Lola estiment qu'il n'est pas pertinent pour la

commune de subventionner cet organisme.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 voix pour de verser une cotisation de 120€ au RAM la Baroulade.

- Délibération 2026-09-09 Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2026

Madame la Maire informe le conseil municipal de la demande participation au FSL pour l'année 2026 formulée par le pôle cohésion sociale et solidarités du département. Le montant de la participation demandée est relatif au nombre d'habitants et d'un montant de 59,6€ pour l'année 2026.
La proposition est votée à l'unanimité.

- Délibération 2026-09-10 Demande de subvention travaux voirie 2026

Sur la piste de Peyssier, il y a une remise en forme de la piste avec pose de deux buses pour un montant de 7 140 HT. Pour cela, la commune formule une demande de subvention au département au titre de l'enveloppe voirie de 2026. Il est également demandé une subvention à la CAGTD au titre du fond de concours pour le reste à charge. Mme la Maire soumet le devis proposé par la société Concept TP05 et le plan de financement ci-dessous au conseil municipal :

- CD05 : enveloppe voirie communale 2026 (53.4 %) : 3780 €
- Fond de concours CAGTD (23.3 %) : 1664,5 €
- Commune (23.3%) : 1664,5 €

La proposition est votée à l'unanimité.

- Délibération 2026-09-11 Demande de subvention « travaux en urgence sur le réseau d'eau potable »

En 2026, plusieurs travaux d'urgence ont dû être réalisés sur le réseau d'eau suite à de fortes intempéries aux printemps : 3 ruptures de canalisation à Peyssier et sur la canalisation du Déoule alimentant le hameau des Faysses et le gîte des Oustaus. Les travaux ont été réalisé par la SAS PAUCHON pour un montant total HT de 7700€. Il est demandé au département de subventionner 50% de ces travaux.

La proposition est votée à l'unanimité.

- Délibération 2026-09-12 Demande de subvention Fonds de Concours CAGTD – achat de mobilier

Madame la Maire présente au conseil municipales devis nécessaires à la demande de subvention à la CAGTD. Les achats envisagés sont : une vitrine pour afficher les arrêtés municipaux, une table de pique-nique pour mettre devant le four à pain des Faysses, un tapis devant la mairie, un ventilateur pour Tania, le plus cher mais le moins bruyant (13 décibels) pour un montant total de 1089,36 euros HT.
Le Fond de concours finance la moitié du reste à charge.

La proposition est votée à l'unanimité.

- Délibération 2026-09-13 Demande de subvention Fonds de Concours CAGTD - Achat de matériel pour l'entretien de l'équipement de la Bergerie

10% de l'enveloppe du fond de concours peut être dédié à des dépenses de fonctionnement lorsque ces dépenses sont relatives à l'entretien d'un équipement. Les devis établis pour un montant de 926,76 HT seront dédiés à l'entretien du bâtiment de la Bergerie.

Le Fond de concours finance la moitié du reste à charge.

La proposition est votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Vente accès communal cession Perret-Reiso entre la parcelle n°362 et n°361

Madame Virginie Perret-Reiso et Monsieur Olivier Reiso demandent à réaliser des travaux sur une parcelle communale en terre située devant leur propriété pour lutter contre les infiltrations d'eau au RDC. Ils souhaitent réaliser des travaux de drainage sur la parcelle.
Mme le Maire propose de vendre la parcelle concernée pour qu'il soit plus facile pour eux de réaliser les travaux et effectuer un suivi de la problématique d'infiltration.
Avant de se positionner sur le sujet, le conseil souhaite demander des informations complémentaires aux pétitionnaires : vérifier l'état des infiltrations du RDC.

- Candidature acquisition parcelles SAFER

Rémina indique que la SAFER est intervenue sur la cession d'une parcelle de Michel Cornand à Jean-Michel et Francine Denerier car le prix était trop élevé. La SAFER intervient maintenant comme intermédiaire pour la vente et a publié un appel à candidature. La commune a décidé de candidater car les parcelles sont attenantes au foncier communal et l'une est traversée par la piste menant au domaine de Peyssier. La parcelle fait 2 ares.

- coût électricité Chaud Devant

Chaud Devant a consommé 58 euros d'électricité lors de l'événement. La commune décide de le prendre à sa charge la dépense pour soutenir l'événement et l'association Et Si Nous.

- Demande de création de compteur et raccordement triphasé – DE LUCA Marion

La commune a reçu une demande de changement de destination afin d'affecter une partie du bâtiment à une activité de pâtisserie et de raccordement en triphasé portée par Marion DE LUCA à l'adresse 208 chemin Combe baisse. Le permis initial 00501321H0006 autorisait la construction dune villa à usage d'habitation et un raccordement par le bâtiment principal. Aujourd'hui, elle veut affecter une partie de cette habitation à un atelier professionnel de pâtisserie et créer un compteur distinct de l'habitation principale.
Hugues propose que la commune n'accorde pas de changement de destination. Bruno dit qu'il est favorable à ce changement de destination. Lola demande si le changement de destination est obligatoire sur la partie atelier.
Il est convenu d'approfondir ce sujet avec le cabinet Eurecat et l'avocat de la commune.

- Les projets du début de mandat

Une réunion *ad hoc* sur les projets est prévue le lundi 5 octobre à 18h30

Fait à Barcillonnette, le 05 octobre 2026

Le/La secrétaire de séance

François CRUZ

Maire de Barcillonnette

Rémina Salerno



